Image not found or type unknown

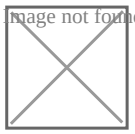

QUESTION RELATIVE A LA DÉLIVRANCE DE TITRE DE SEJOURS

Par **YANB**, le **11/02/2015** à **14:58**

Bonjours.je suis née le 12/11/1994 a Libreville au Gabon.je suis de père Français,mais celui si n'a pas accompli les démarche pour la transcription de mon acte de naissance sur les registre d'état civil de Nantes,il ma juste reconnu et je suis en possession de l'acte de reconnaissance fait par le consulat de France au Gabon.j'aimerai savoir quel sont les démarche a faire pour la transcription de mon acte de naissance.je suis rentré en France avec un visa court séjours qui expire dans 10 jours, y'a-il une procédure a suivre pour ne pas être en situation illégale le temps que je régularise ma situation?COMMENT obtenir une carte de séjours pour enfant de ressortissant de l'UE

Par **domat**, le **11/02/2015** à **17:25**

bjr,
vous auriez du expliquer votre situation dans un consulat de france avant de venir en france avec un visa de tourisme.
il faut contacter le service étranger de la préfecture ou vous résidez.
mais vous vous y prenez un peu tard puisque votre visa expire dans 10 jours.
cdt

Par **YANB**, le **11/02/2015** à **19:07**

si je fait une demande de cnf je serai autoriser a reste sur le territoire français?

Par **domat**, le **11/02/2015** à **20:03**

mais la délivrance d'un CNF ne sera pas immédiat et vous serez en situation irrégulière en attendant.

Par **YANB**, le **11/02/2015** à **20:28**

[smile17]si je comprend bien il n'y a aucun moyen de régulariser ma situation?JE NE PEU DONC PAS AVoir UNE CARTE DE RÉSIDENT D'ENFANT DE FRANÇAIS DE MOIN de 21 ANS,POURTANT J'AI DES DOCUMENTS PROUVENT QUE LA FILIATION PATERNEL EST ÉTABLI et je suis en possession de mon acte de reconnaissance établie durant m minorité par les autorité consulaire

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés